parler. Fouillé, il a été trouvé porteur de 25,000 francs et de copies de lettres adressées aux journaux et à M. Nictausse, lettres dont les originaux ne sont pas parvenus et dans lesquelles il déclarait que les 25,000 francs provenaient d'opérations usuraires qu'il avait faites.

Exevoron a été écroué à la disposition du parquet de Rouen.

LE TANGO INTERDIT A VIENNE

Berlin, 2 janvier. — On mande de Vienne à la « Morning-Post » que suivant l'exemple de l'empereur d'Allemagne, les autorités militaires autrichiennes ont interdit aux officiers en uniforme de danser le tango dans les bals publics. Le tango a été par suite interdit au bal municipal de la ville de Vienne et aux autres principales cérémonies publiques à l'occasion du nouvel an.

ADIEU LA VIE !

Paris, 2 janvier. — Un groupe d'étudiants célébraient joyeusement l'année nouvelle, la nuit dernière, dans un café du boulevard St-Michel ; soudain un jeun homme sauta sur une chaise, au milieu de la salle, puis sortant un revolver de sa poche, s'écria : « Adieu la vie ! » et se tira deux balles dans la tempe droite. La mor fut instantanée. On a trouvé sur lui des papiers au nom d'Albert Bartet, employé de commerce. Il était âgé de vingt-cinq ans et demeurait rue Gay-Lussac, 14. Il se croyait atteint d'une maladie incurable. A plusieurs reprises il avait déclaré à ses camarades : « Je mourrai en beauté ».

LA JOCONDE NE FAIT PAS RECETTE

Paris, 2 janvier. — En attendant qu'elle soit réintégrée au musée du Louvre, la «Joconde» est depuis hier, et pour une durée de trois jours, exposée à l'Ecole des beaux-arts.

A la surprise générale, le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci n'a pas plus aujourd'hui qu'hier attiré un grand nombre de visiteurs. Hier, pour être admis à contempler le sourire de Monna Lisa, il fallait verser un franc. Aujourd'hui, le prix de la visite était de cinq francs. Une soixantaine de personnes seulement se présentèrent à l'Ecole des beaux-arts.

UN BAL ENSANGLANTÉ

Paris, 2 janvier. — M. Louis Clavière est propriétaire d'un bal-musette situé rue Saint-Maur, 109.

La nuit dernière danseurs et danseuses tournoyaient furieusement. Deux d'entre eux se prirent de querelle. M. Louis Clavière voulut s'interposer. Cette bonne intention fut aussitôt récompensée. Il fut frappé de trois balles de revolver tirées par un inconnu qui prit la fuite en compagnie d'un autre individu connu sous le nom d'Eugène de Gravilliers. Pour suivi par des gardiens de la paix du 11e arrondissement, ils n'ont pu être rejoints. M. Clavière, atteint d'une balle à l'aine et dont la cuisse droite avait été traversée par les deux autres projectiles, a été transporté à l'hôpital Saint-Louis dans un état grave.

Entre ch ffonniers

Paris, 2 janvier. — Le nommé Louis Boulanger, âgé de 31 ans, chiffonnier, habitant une cabane près de la porte d'Ivry, était grièvement blessé hier matin boulevard Masséna, d'un coup de couteau à l'aine, par son cousin Louis Brunet, également chiffonnier. Louis Boulanger est mort ce matin à l'hôpital de la Pitié, où il avait été transporté. Son cadavre a été envoyé à la Morgue, où le docteur Socquet, médecin légiste, a pratiqué l'autopsie.

Les sifflets de bonne année

OU LA SURPRISE DE LA POPULATION CHERBOURGEOISE

Cherbourg, 2 janvier. — Les Anglais au théâtre et au concert traduisent leur satisfaction par des sifflets : l'acteur qui a été le plus longuement et le plus stridemment sifflé est celui qui a eu le plus de succès auprès du public. C'est par une manifestation analogue que dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier les transbordeurs de la Compagnie anglaise « White Star Line », qui rentraient dans le port de Cherbourg avec des passagers transatlantiques, ont adressé leurs souhaits de bonne année aux Cherbourgeois. Au premier coup de minuit, ils ont mis en mouvement toutes leurs sirènes et les ont fait fonctionner pendant une demi-heure. Emue par ce bruit inaccoutumé et croyant à un sinistre, la population se porta en foule vers les quais, tandis qu'un commissaire de police, suivi de nombreux agents, allait au port de commerce, s'informer auprès du capitaine de navire britannique, qui déclara :

— Nous avons voulu inaugurer à Cherbourg une coutume anglaise du jour de l'an pour adresser nos meilleurs vœux à la population.

Plus d'argent, plus de messes

Laval, 2 janvier. — Mgr Grellier, évêque de Laval, vient de supprimer le culte à Villaines-la-Juhel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mayenne. Aucun office ne sera plus célébré dans cette commune ; un vicaire général y a été envoyé par l'évêque pour prévenir les paroissiens de cette décision. L'évêché a eu depuis quelque temps en difficultés avec la commune au sujet du presbytère repris par la municipalité.

La probité du cocher

Paris, 2 janvier. — M. Eugène Frémont, cocher rue de Meaux, 38, trouvait avant-hier, sur le boulevard Beaumarchais un portefeuille contenant outre différentes pièces, une somme de 2,500 francs en billets de banque. Il porta immédiatement sa trouvaille au commissariat. C'est la personne rentrée en possession de son bien, qui signale le fait.

Un tramway culbute un auto

CINQ BLESSÉS

Paris, 2 janvier. — Un grave accident s'est produit cet après-midi boulevard Magenta.

M. Adrien Coutat, 23 ans, garçon volailler, traversait la chaussée. Il ne vit pas arriver l'auto-taxi 1048-G-7, de la Compagnie La Française, qui marchait à vive allure.

Le wattman, Bernard Lacombe, qui pilotait le taxi, donna un brusque coup de volant pour l'éviter, mais l'avant de la voiture heurta le jeune homme, qui roula sur le sol.

La fatalité voulut encore que l'automobile s'engageât sur la voie des tramways au moment précis où survenait un Porte-de-Saint-Ouen-Nation. Le wattman ne put bloquer ses freins à temps. Une violente collision se produisit.

L'auto-taxi fut littéralement soulevé. Il retomba lourdement sur le sol, complètement brisé.

Le chauffeur Lacombe et trois voyageurs qui avaient pris place dans la voiture furent retirés péniblement des débris par les témoins de l'accident et transportés à l'hôpital Lariboisière.

Par un hasard miraculeux, aucun d'eux n'a été grièvement blessé. Tous ont pu quitter l'hôpital après avoir reçu un pansement sommaire.

L'auteur involontaire de l'accident, le volailler Adrien Coutat, a été le plus sérieusement atteint, mais son état, néanmoins, n'inspire pas d'inquiétude.

LE 21e CORPS D'ARMÉE

Paris 2 janvier. — Sur le rapport du ministre de la guerre et comme suite à la loi du 22 décembre 1913 qui a créé un 21e corps d'armée, le président a signé un décret portant la création d'une 21e région territoriale dont la constitution est délimitée dans un tableau annexe.

Dans la Région

A Petit-Wasquehal

Les dangers de la route

UN HOMME IVRE A LE PIED SECTIONNÉ PAR UN TRAMWAY

Un grave accident à propos duquel la police a ouvert une minutieuse enquête s'est produit dans la soirée de jeudi, vers huit heures, à l'endroit du Petit-Wasquehal. Voici dans quelles circonstances :

Le car F-8, conduit par le wattman Albert Couppé, demeurant 26, rue Christophe-Colomb, à Lille, et venant de Roubaix, était arrivé à l'endroit précité, lorsque le sieur Auguste Vantiéghem, 65 ans, garçon de ferme au service de M. Delesalle, demeurant à Flers-Bourg, et qui était en état d'ivresse, n'ayant pas entendu venir le tramway, voulut traverser la voie.

Le malheureux fut tamponné, projeté sur la chaussée et l'une des roues du car lui sectionna la jambe gauche au-dessus de la cheville.

Relevé par le wattman et par M. Joseph Bonte, visiteur à la Compagnie des tramways, le blessé qui perdait son sang à flots, fut transporté au dépôt du Lion-d'Or, après avoir été sommairement pansé sur place. Là, un docteur l'examina et jugea urgent le transport du malheureux à l'hôpital.

Le garçon de ferme fut donc conduit en voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille. L'état du blessé, étant donné son âge, est grave.

A Roubaix

A deux doigts d'une grève de tramways

LES EMPLOYÉS DU TRAMWAY ONT FAILLI SE METTRE EN GRÈVE LE JOUR DE L'AN POUR PROTESTER CONTRE L'ARRESTATION D'UN DE LEURS CAMARADES

A la suite d'un accident survenu mercredi dernier, rue de Lannoy, à Roubaix, et au cours duquel une septuagénaire, Mme Eucher avait trouvé la mort, le wattman auteur involontaire de l'accident mortel avait été maintenu à la disposition de la justice, cette mesure prise pour la première fois envers un fonctionnaire de la Cie des tramways de Roubaix-Tourcoing, avait ému profondément le personnel, et jeudi matin, jour de l'an, tous les employés de la Cie s'impatientaient de ne pas recevoir le mot d'ordre de leur syndicat pour ne pas sortir des dépôts.

Grâce au sang-froid de la commission syndicale il n'en fut rien, néanmoins une grande effervescence régna jusqu'à midi.

A cette heure, on apprit que le wattman qui avait été conduit à Lille entre des gendarmes, après avoir passé la nuit au poste, venait d'être relâché.

Néanmoins dans l'après-midi, le syndicat faisait distribuer l'appel suivant :

« Syndicat des tramways de Roubaix-Tourcoing.

Roubaix, le 1er janvier 1914.

» Camarades,

» Pour la première fois un de nos camarades, à la suite d'un accident dont il n'est pas responsable, a été arrêté et emprisonné comme un malfaiteur.

» Cet acte arbitraire qui a soulevé l'indignation de tout le personnel et qui est une menace pesante sur tous les wattmans nécessite de votre part la plus énergique protestation.

» Ce soir à 11 heures et demie, au siège du syndicat, rue du Collège, 85, à Roubaix, aura lieu une Grande Réunion de protestation où l'on décidera l'attitude à tenir.

» Syndiqués et non-syndiqués, votre devoir à tous qui êtes menacés de prison, est d'assister à cette réunion.

» Tous pour un, un pour tous.

» *La Commission du Syndicat* ».

Malgré les fatigues du jour de l'an, jour d'affluence considérable sur tous les tramways, et quoique cette réunion eut lieu de minuit à 2 heures du matin, tous les employés des tramways avaient tenus à y assister et à apporter par leur présence, l'appui de leur protestation.

Cette réunion étant donné l'état d'esprit des agents, fut très animée et l'ordre du jour suivant fut acclamé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Le personnel en entier réuni sur l'invitation du Syndicat et au siège de Celui-ci, 85, rue du Collège, à Roubaix, le jeudi 1er janvier 1914, ému par le malheureux accident survenu rue de Lannoy, dans la matinée de mercredi dernier, envoie à la famille de la victime l'expression de sa sympathie attristée.

S'élève avec indignation contre la conduite inqualifiable du commissaire de police du 3e arrondissement qui, en dépit de toute règle et de tout bon sens, sur un témoignage fait une demi-heure après l'accident, témoignage qui d'ailleurs reste à contrôler, a mis en état d'arrestation un honnête citoyen et un travailleur exemplaire et nullement responsable, l'a maintenu au poste pendant un jour et une nuit sans s'occuper des soins à donner à cet homme qu'une violente émotion avait ébranlé.

Sans lui donner aucune nourriture au point qu'il en est tombé d'inanition et qu'il fallut le ranimer, comme un malfaiteur sans lui donner le temps d'aller chez lui embrasser sa femme et son enfant, ni troquer son uniforme des tramways contre d'autre vêtements, l'a fait conduire à Lille escorté de gendarmes au milieu de voleurs et d'apaches.

Le personnel proteste contre cette façon d'assimiler en pareil cas les employés de tramways à de vulgaires malfaiteurs, tandis qu'il ne s'agit que d'un accident survenu à l'occasion du travail, reconnaît que même si un soupçon de culpabilité avait pesé sur le wattmann, le commissaire de police, étant donné la nature du délit, les antécédents de l'employé, la garantie dont la Cie couvre ses agents, devait le laisser en liberté provisoire.

Proteste de la façon la plus énergique contre cette façon d'agir qui, sans le sang-froid des dirigeants du Syndicat, aurait déchaîné une grève des tramways le 1er jour de l'An. Si cette grève n'a pas eu lieu, c'est en considération du préjudice que celle-ci aurait causé au public et à la Compagnie nullement responsable de cet acte arbitraire.

Décide pour qu'un pareil défi jeté à l'honnêteté des employés de tramways, pour qu'un pareil déni de justice ne se produise plus, d'en appeler à Monsieur le Préfet, de lui faire valoir sa protestation en le priant de bien vouloir recevoir une délégation d'employés de tramways.

Charge la commission du Syndicat de faire connaître par les journaux cette façon d'agir d'un commissaire de police vis-à-vis d'honnêtes gens et son désir que pareil fait ne se renouvelle plus.

Décide d'envoyer auprès du Directeur de la Cie une délégation pour lui demander son appui dans l'œuvre de justice qui l'intéresse.

Il lève la séance aux cris répétés de : Un pour tous, Tous pour un.

A Tourcoing

Arrestation d'un rat d'église

AUTEUR DE NOMBREUX CAMBRIOLAGES D'ÉGLISES A ROUBAIX ET A TOURCOING, IL PASSAIT DANS SON QUARTIER POUR UN PARFAIT HONNÊTE HOMME.

Jeudi soir, trouvant étrange le manège d'un individu qui rôdait depuis près de deux heures autour de l'église Notre-Dame, rue Nationale, le sacristain avisa la police.

Arrêté et conduit au poste central par les agents Dal et Leplat, le mystérieux personnage déclara se nommer De Wolf Antoine, 59 ans, menuisier, marié et père de huit enfants, demeurant à Roubaix, rue de Béthune, 52.

Fouillé, il fut trouvé porteur d'une pince-monseigneur, d'un ciseau à froid et de vingt-deux clefs. Cinq de ces dernières proviennent de l'église du Sacré-Cœur où de multiples vols ont été commis depuis six mois, et une autre, énorme, s'adapte exactement aux serrures des portails des églises Saint-Christophe, Sacré-Cœur et Notre-Dame, de Tourcoing ; Saint-Martin, de Roubaix.

Interrogé par M. Meynier, commissaire de police du 2me arrondissement, De Wolf qui est né à Saint-Nicolas (Belgique), déclara que les outils trouvés sur lui servaient à sa profession et que les clefs avaient été retirées du canal par son chien.

PERQUISITION FRUCTUEUSE

Peu satisfait des explications de l'énigmatique personnage, M. Meynier se transporta hier matin à Roubaix, afin de perquisitionner au 52 de la rue de Béthune.

Cette visite devait amener des surprises.

Sans compter une multitude d'outils de toutes sortes, le magistrat trouva un nombre considérable de clefs de tous genres et un petit sac en toile que le curé du Sacré-Cœur reconnut comme lui ayant été dérobé avec l'argent qu'il contenait.

Mise au courant de l'inculpation qui pesait sur son mari, Mme De Wolf, qui était copieusement ivre, s'écria en flamand : « C'est bien fait, c'est un voleur ! », ce à quoi ses enfants répondirent en lui administrant une mémorable volée.

Chose curieuse : tandis que sa femme et ses enfants étaient mal notés, De Wolf passait dans son quartier pour être un petit saint, propre, sérieux, méthodique, ne s'amusant jamais. Tout cela, bien que depuis six mois, il se trouve sans travail, ce que tout le monde ignorait sauf lui.

LES PREMIERS AVEUX

Hier soir, après toute une longue journée passée au violon du poste central, De Wolf se décida, en pleurant, à faire des aveux.

« Ma femme m'accuse, a-t-il dit, et pourtant, c'est pour elle que j'ai volé ; car c'est moi le voleur du Sacré-Cœur. »

Caché derrière les orgues et dans le clocher, au moment de la fermeture de l'église dans laquelle il devait opérer, De Wolf, une fois seul, ouvrait portes et tiroirs au moyen des clefs dérobées par lui.

Auteur également du vol commis il y a un an à l'église Saint-Christophe, le rat d'églises sera interrogé de nouveau aujourd'hui et confronté avec de nombreux témoins.

A Solesmes

Un ouvrier a les jambes coupées en gare

Hier matin, vers 5 heures et demie, un ouvrier de Saint-Python, père de deux enfants, se trouvait à la gare de Solesmes, où il devait prendre le train pour se rendre à son travail. En traversant les voies, qui étaient remplies de neige, il n'entendit pas venir le train de Cambrai à Bavay. Il fut tamponné par la locomotive et roula sur la voie. Les roues de la machine lui passèrent sur les jambes qui furent coupées au-dessus du genou. Le malheureux fut transporté dans les salles d'attente et de là, au Café Richez. Des soins lui furent donnés de suite et il fut dirigé ensuite sur l'hôpital du Cateau.

A Saint-Omer

Un lieutenant de dragons asphyxié par le gaz

Jeudi, vers midi, l'ordonnance du lieutenant Bodin, du 21me dragons, en pénétrant chez cet officier, qui habite au premier étage du Café des Tribunaux, était suffoqué par une odeur de gaz qui emplissait l'appartement.

Ayant ouvert la porte de la chambre du lieutenant, le dragon aperçut l'officier gisant inanimé sur son lit.

Effrayé, le soldat appela aussitôt le propriétaire de l'établissement qui constata que la clef d'un radiateur à gaz qui se trouve dans le cabinet de toilette contigu à la chambre de l'officier était ouverte et que le gaz s'échappait de l'appareil.

On ferma aussitôt le radiateur et on ouvrit les fenêtres.

Le médecin-chef de l'hôpital militaire, accompagné de deux autres médecins militaires, vinrent immédiatement. Après deux heures de traitement, le lieutenant ouvrit enfin les yeux. Néanmoins, le pouls ne battait que faiblement et son état fut jugé suffisamment sérieux pour que le lieutenant-colonel du 21me dragons télégraphie au père du lieutenant Bodin, officier retraité à Versailles.

On se perd en conjectures sur les causes encore mystérieuses de cet accident.

A Hénin-Liétard

Le revolver a parlé

POUR SE DÉBARRASSER DE SES CLIENTS, UN CABARETIER TIRE PLUSIEURS COUPS DE REVOLVER. — ON L'ARRÊTE.

Encore un drame... manqué. Heureusement pour les consommateurs qui se trouvaient attablés, dans la nuit du 1er au 2 janvier, au cabaret Vandercruyssen, rue de la Gare.

Il était environ une heure du matin. Plusieurs ouvriers, disons-le de suite, très bien notés, prenaient une consommation au comptoir.

Soudain, une discussion éclata. Des gros mots furent échangés et le cabaretier, perdant son sang-froid, voulut expulser « manu militari » de son débit, ses consommateurs. Ceux-ci protestèrent.

Le débitant, Emile Vandercruyssen, 40 ans, prit alors son revolver de 6 millimètres, chargé à balles, et, sans crier « gare » tira dans la direction des consommateurs cinq coups. Ce fut un branle-bas général et une fuite éperdue.

Un agent en civil qui passait, pénétra dans le débit et commença de suite son enquête. Il constata qu'il n'y avait aucun blessé et le débitant ne fit aucune difficulté pour avouer qu'il voulait se débarrasser de ses clients qui, d'après lui, causaient du scandale dans son débit.

Déposé provisoirement au violon municipal, Vandercruyssen fut, hier, interrogé par M. Sokolnicki, commissaire.

Des renseignements recueillis, il résulterait que le débitant aurait agi dans un moment de surexcitation.

Les traces de deux balles furent relevées dans la maison d'en face. Malgré les regrets exprimés par le débitant, ce dernier a été hier après-midi déféré au parquet de Béthune et écroué après avoir subi l'interrogatoire d'usage.

Dernière Heure

M. Etienne se défend

A PROPOS DE LA NOMINATION DU GÉNÉRAL MARQUIS DE CURIÈRES DE CASTELNAU

Paris, 2 janvier. — Le ministère de la Guerre communique la note suivante :

Divers journaux ont publié une information d'après laquelle M. Etienne aurait signé, le 8 décembre, des lettres de commandement destinées à des membres du conseil supérieur de la guerre, alors qu'à cette date il était démissionnaire et n'était chargé que de l'expédition des affaires courantes.

Cette information est inexacte.

M. Etienne a simplement signé une répartition entre les membres du conseil de la guerre des inspections de corps d'armée en temps de paix. Cette répartition, qui a été notifiée aux intéressés à la date du 8 décembre, n'a rien de commun avec le commandement des armées à la mobilisation.

Grave explosion de mine dans une carrière

Trois tués, huit blessés

Menton, 2 janvier. — On annonce qu'une explosion de mine vient de se produire dans une carrière à Cap-Martin-Roquebrune, faisant plusieurs morts et blessés.

Menton, 2 janvier. — Voici quelques détails sur l'explosion de mine qui s'est produite aujourd'hui à Cap-Martin-Roquebrune, dans une carrière.

L'explosion a eu lieu à 2 heures 30, pendant qu'un ouvrier chargeait une mine avec 15 kilos de sheddite environ.

Les mineurs Joseph Genaari, 45 ans, Henri Giorri, 35 ans, et François Gozziani, 32 ans, Italiens pères de famille, ont été tués.

Le dernier retiré des déblais a été transporté à son domicile. Les deux autres victimes sont ensevelies sous 300 mètres cubes de pierres et leurs corps ne pourront être retirés que demain.

Huit ouvriers ont été blessés assez grièvement et transportés à l'hôpital de Monaco.

Les constatations médico-légales ont été faites par M. Nayma, commissaire de police, et M. Jean Fornari médecin-légiste.

Menton, 2 janvier. — Les ouvriers qui préparaient la mine dont l'explosion a fait plusieurs victimes travaillaient à 50 mètres de hauteur. Deux d'entre eux furent projetés dans le vide et ensevelis sous une masse considérable de pierres. Un troisième a été tué par un éclat de rocher.

Le nouveau groupement politique

L'agence « L'Information » nous transmet la dépêche suivante :

Paris, 2 janvier. — La commission chargée d'élaborer le programme et les statuts du nouveau groupement politique en formation, s'est réunie cet après-midi, à trois heures et demie, chez M. Joseph Reinach, 6, avenue Van-Dyck.

La commission est composée de MM. Aristide Briand, Barthou, Landry, Freycinet, de Lamoche-Vernet, Lebourg, Delpierre, Honorat, Bénazet, Chaumet, Joseph Reinach, députés, Lourdes, Baudin, Perronet, Chéron et Henry Bérenger.

M. Lourdes, seul, n'assistait pas à la séance. Par contre, M. Millerand, qui ne fait pas partie de la commission, s'était rendu chez M. Joseph Reinach, sur l'invitation de ses amis.

La réunion a duré jusqu'à cinq heures et demie.

Le communiqué suivant a été donné à la presse :

« La commission s'est réunie aujourd'hui. Elle a adopté définitivement les termes de la déclaration et les articles des statuts, qui seront soumis à l'assemblée générale.

» L'assemblée générale sera convoquée pour le jour de la réunion des Chambres, le 13 janvier, à huit heures et demie du soir ». — *(Information).*

Grève de dockers à Port-Vendres

Perpignan, 2 janvier. — A Port-Vendres, les dockers au service de la Compagnie de navigation mixte (Compagnie Touaché) se sont mis en grève ce matin. Ils ont refusé de procéder à l'embarquement des marchandises sur le paquebot « Théodore-Mante », qui doit partir cet après-midi pour Oran. On ne sait encore si ce paquebot pourra lever l'ancre avant demain.

M. Forgas, maire de Port-Vendres et le sous-préfet de Céret font des démarches pour résoudre le conflit.

Dans la Police Parisienne

Paris, 2 janvier. — M. Chanol, commissaire divisionnaire, chef du 2e district, est nommé directeur de la police municipale, en remplacement de M. Touny, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Paul Guichard, commissaire divisionnaire, chef du 4e district et maintenu dans ses fonctions, est nommé au poste de directeur-adjoint de la police municipale.

La suite de ce mouvement paraîtra prochainement.

Patriotes de Brasserie

AU MANS, QUELQUES FILS DE FAMILLE DONNENT LIBRE COURS A LEURS ARDEURS REVANCHARDES

Le Mans, 2 janvier. — Un incident s'est produit hier soir à la brasserie de la « Chope d'Alsace ».

Une douzaine d'ouvriers allemands employés dans une minoterie sablaient le champagne lorsque des jeunes français demandèrent à la pianiste de l'établissement de jouer la « Marseillaise » et invitèrent les assistants à se lever.

Les allemands restant assis furent pris à partie par les jeunes gens. Des mots vifs furent échangés. On allait en venir aux mains lorsqu'un commissaire de police, à la tête d'agents, fit évacuer la salle par les français. Les allemands restèrent à l'intérieur de l'établissement. Furieux d'être mis dehors, plusieurs jeunes gens, d'excellente famille paraît-il, ont injurié gravement le commissaire de police. Quelques vitres de la brasserie ont été brisées de l'extérieur.

Les troubles Mexicains

UN GÉNÉRAL TUE UN DE SES COLLÈGUES. — LA VEUVE DE LA VICTIME EXÉCUTE LE MEURTRIER

New-York, 2 janvier. — Une dépêche de Coro (Vénézuela) annonce que le général Urbino, qui, croyait-on, avait été tué le 18 août dernier, a tué hier le général Lazare Gonzalez.

Mme Gonzalez, accompagnée d'un ami, s'est mise aussitôt à la recherche du meurtrier et, l'ayant rencontré, l'a tué à coups de revolver.

New-York, 2 janvier. — Une dépêche de Mexico annonce que 26 anciens députés qui avaient été arrêtés le 10 octobre dernier sur l'ordre du président Huerta ont été remis en liberté aujourd'hui.

Le juge a déclaré qu'il n'existait contre eux aucune preuve de rébellion.

New-York, 2 janvier. — D'après une dépêche de Presidio (Texas), le combat se poursuit à Ijinaga. Jusqu'ici, il semble ne pas avoir donné de résultat.

Deux vieux dans la rivière

Beauvais, 2 janvier. — Deux vieillards pensionnaires de l'hospice de Beauvais, Louis Brunet, 72 ans, et Frédéric Drégé, 71 ans, qui suivaient un chemin bordant la rivière Le Thérin à Notre-Dame-du-Thil, ayant glissé sur le verglas, tombèrent à l'eau et furent emportés par le courant.

Aux cris poussés par les malheureux, plusieurs personnes accoururent et réussirent à sauver Brunet, mais Drégé se noya. Toutes les recherches opérées pour retrouver son cadavre restèrent infructueuses.

Echos des incidents de Saverne

Saverne, 2 janvier. — Le « Zaberner-Anzeiger » reproche à nouveau au lieutenant Von Forstner, à un autre lieutenant et à un sergent du 99e régiment d'infanterie, de graves sévices contre des soldats et de mauvais traitements sur des civils commis le 28 novembre, à l'occasion des incidents de Rueconnus.

Le même journal dit également qu'un capitaine s'est rendu coupable d'un abus d'autorité contre un de ses subordonnés en employant ou en tolérant des paroles et des apostrophes offensantes.

LE MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Paris, 2 janvier. — Contrairement à une information parue dans un journal du soir, le mouvement administratif concernant les sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture n'est pas arrêté et ne paraîtra que dans quelques jours.

UN CANOT CHAVIRE : CINQ NOYÉS

Ronne (Ile de Borholm, Suède), 2 janvier. — Un nouveau bâteau russe porte-mines, construit en Angleterre, s'est échoué hier au large d'Arnagen. Le canot de sauvetage sur lequel s'était réfugié l'équipage a chaviré.

Le capitaine et 4 marins se sont noyés.

COLLISION DE CHEMIN DE FER EN BOHÊME

Quarante blessés

Prague, 2 janvier. — Une collision s'est produite ce matin à 6 heures entre un train d'ouvriers et une locomotive, à la gare de Pilsen.

Il y a eu une quarantaine de blessés. 3 wagons ont été détruits.

LES ANGLAIS AU SOMALILAND

Londres, 2 janvier. — Par une note officielle communiquée ce soir aux journaux, le gouvernement dément le bruit de l'envoi d'une expédition militaire au Somaliland.

Il n'est nullement dans les intentions du gouvernement anglais, dit cette note, de changer la politique suivie vis-à-vis de ce pays.

FEUILLETON DU 3 JANVIER. — N° 152

La Fiancée DU FOU

PAR

Claire de NESTE

Oui, là, parfaitement. Et la preuve, tenez, la voici : Je me souviens bien, madame la baronne, qui tout le temps poussait des sanglots et qui disait des choses à faire pleurer les pierres, voulût qu'on lui mît le costume tout neuf qu'il avait fait faire pour son mariage avec Mme Jouve ; nous le fîmes, et avant de fermer la bière, comme elle s'apprêtait à mettre les chevilles, elle apporta l'anneau des fiançailles du pauvre diable, un anneau où l'on avait gravé son nom, celui de Mme Thérèse et la date du mariage. Nous l'ouvrîmes et nous lûmes avec les camarades.

— Ne serait-ce point celui-ci, par hasard, Muzor ? lit le jeune homme en souriant, et en tendant du garde son anneau tout ouvert.

Muzor se frotta les yeux et lut les lettres gravées.

— Ah ça !... mais... où avez-vous pris ?... trouvé ?...

— Nulle part, parbleu, puisqu'il n'a jamais quitté mon doigt.

— Mais alors ?... alors ?... vous êtes ressuscité, il n'y a pas à dire ?

— Un mot encore, Muzor. Ecoutez bien ceci.

Un jour, une huitaine à peu près avant mon départ pour Bordeaux, et trois semaines environ avant le crime, je vous rencontrai entre Bidache et Sarzac ; vous souvenez-nous ?

— Parfaitement.

— Vous rentriez de tournée ; moi, j'avais mon fusil sur l'épaule ; je venais de chasser du côté des bois de Serguères. Nous étions seul à seul ; personne dans le chemin où nous nous rencontrâmes, et personne dans les bois, aux alentours. Je vous chargeai de me faire une commission quand vous iriez du côté de Larus ; je vous priai de me chercher un chien courant, celui que j'avais se mourant de vieillesse.

— Si je me souviens ! Même que je venais d'acheter le chien la veille de l'assassinat, je dus le rendre à son précédent propriétaire, qui n'était pas content.

Alors, qu'est-ce qu'il faut que je vous dise ? Il faut que je vous croie ?

Mais tout de même, ça n'est pas possible, ou il faut m'expliquer comment que ça a pu se faire une chose si forte.

— Vous expliquer entièrement me serait difficile. Je puis cependant vous dire ce que je sais et mon opinion sur mon extraordinaire aventure.

Voici, Muzor. Il est des faits singuliers, rares, il est vrai, réels pourtant.

Avez-vous entendu parler quelquefois de personnes enterrées vivantes ?

— Des fois, mais je pensais que c'étaient des blagues.

— Du tout ; il est des personnes qui paraissent mortes, même pour le médecin, et qui sont plongées seulement dans un sommeil maladif tout à fait semblable à la mort. Elles sont simplement en léthargie. Savez-vous cela ?

— C'est la première fois que j'en entends parler, monsieur.

— Elles sortent de cet état naturellement, au bout d'un temps plus ou moins long, de quelques jours, de quelques mois, même vite. Elles se reprennent à vivre de façon normale, tout comme auparavant.

Eh bien, voilà mon cas, c'est à peu près certain.

Quand je fus terrassé par mon infâme meurtrier, je perdis tout sentiment. Combien cela dura-t-il ? Je l'ignore entièrement.

Que se passa-t-il ensuite ?

Je ne le sais pas davantage.

La première image qui est demeurée dans mon cerveau après cette nuit profonde, après cet anéantissement total dans lequel je tombai, c'est une sorte d'intérieur de chapelle ou de caveau, puis un cimetière avec des pierres blanches et des séries de croix, les unes claires, les autres noires, dressées autour de moi comme des spectres, et qui m'épouvantaient. Le cimetière de Sarzac, évidemment, et le caveau de ma famille. Mon fidèle Pic était avec moi.

— Un cimetière !... Ah ! c'est-il possible ! un cimetière ! s'écria Muzor.

Mais j'y suis, mon Dieu ! j'y suis !... attendez un peu... que je me souvienne.

Muzor demeura la tête dans les mains.

Des lambeaux d'idées et d'images s'agitaient confusément dans son cerveau. Peu à peu, la scène du cimetière, celle dans laquelle il avait décloué le cercueil de Perlaux, était revenue en son souvenir. Mais, comme il a été dit, il avait toujours cru jusqu'à maintenant que cette scène était l'une des nombreuses visions de cauchemar qui l'avaient tourmenté durant sa maladie.

— Ah ! monsieur Paul ! s'écria-t-il enfin, c'est bien vous ! oui, vous ! je le vois à présent.

Et lui prenant les deux mains, il les pressa avec force.

— C'est maintenant que je vous crois. Je vais tout vous expliquer.

— Vraiment ? Comment cela ? Parlez.

— C'est moi qui ai déclou votre cercueil.

Muzor raconta alors à Perlaux ce qui s'était passé, comment, étant un peu gris, il avait eu le courage de déclouer le couvercle, et comment aussi, pris d'une épouvantable folie en voyant ce qu'il croyait être un cadavre se dresser à demi, il s'était sauvé chez lui, pris d'un accès de fièvre chaude.

— Mais, mon pauvre Perlaux, qu'êtes-vous devenu en sortant de là ?

— J'ai été fou très longtemps, mon brave Muzor, plusieurs années ; j'ai erré je ne sais où, dans la lande très probablement.

Mais je suis guéri, parfaitement guéri, comme vous le voyez, et si heureux !

Il lui raconta en quelques mots la suite de ce qui lui était arrivé. Laura vivante, Thérèse aussi, l'une et l'autre en parfaite santé, tous trois réunis à la maison des Trois-Hiboux.

— Ah ! tout s'explique enfin ! dit Perlaux ; le mystère s'éclaircit, nous savons tout.

— Et vous voilà vivant, bien vivant, et chance tout de même ! l'heure a sonné !... Malheur à toi maintenant, Griffault !

Quand je vous le disais tout à l'heure que la justice de Dieu aurait son tour, mais du diable si je croyais que ce serait si tôt.

— Il me reste à décider maintenant ce que je dois faire.

— Ce que vous devez faire ? fit Muzor, sursautant, mais ce n'est pas douteux, je suppose, le livrer à la justice, parbleu !

— Il vous a donc bie grièvement offensé, vous aussi cet homme, que vous désiriez si fort le châtier ?

— S'il m'a offensé ?... Ah ! c'est juste, vous ne savez pas, vous.

Et il se mit à lui conter ses griefs contre le baron : comment il avait, vingt ans plus tôt, séduit sa femme, que lui, Muzor, adorait, et, comment à la suite de cette séduction Julotte était morte.

— Je conçois votre ressentiment, Muzor. Il est naturel et légitime.

Toutefois, laissez-moi vous faire une question : pensez-vous que les torts, que dis-je, les crimes commis envers Mme Jouve et envers moi par le baron soient l'équivalent du malheur dont vous avez été victime ?

— Certes, monsieur, ils sont pires, on ne peut pas soutenir le contraire.

— Eh bien, cependant, je n'ai pas l'intention de le dénoncer à la justice.

— Vous n'avez pas l'intention !... fit le garde stupéfait. Ah ! ça n'est pas possible ! ah ! non ! Il vous a tordu le cou, il a tenté de noyer Mme Thérèse et Laura, et il n'en a pas fait assez encore ! Ah ! ça c'est trop fort !

— Ma fiancée même, Mme Jouve, la plus cruellement atteinte, celle qui a incomparablement souffert le plus, me l'a demandé.

— Du diable si j'y comprends quelque chose.

— La miséricorde est plus grande que la justice, Muzor, fit le jeune homme, répétant la phrase que lui avait dite sa fiancée.

Cette pensée, si belle qu'elle soit, ne parut toucher que médiocrement le garde. Il demeurait frémissant de colère contenue, laissant échapper parfois, comme une chaudière en ébullition, des jets de vapeur, des interjections brusques, des exclamations étouffées.

— Bon !... C'est ça !... Il n'en a pas fait assez !... Laissez-le !... il recommencera et ça sera bien fait !

Il avait jeté sa casquette sur une chaise et se promenait à grands pas, les mains derrière le dos, montrant dans la clarté blanche de la lampe, son crâne proéminent, son visage ravagé, au grand nez terrible, aux prunelles fulgurantes.

— Du tout, il ne recommencera pas, reprit Perlaux. De ce que je n'ai point l'intention de le mettre entre les mains de la justice, il ne s'ensuit pas que je le laisserai triompher dans sa scélératesse. Il sera châtié, et cruellement, et vous aurez lieu d'être satisfait.

En outre, je ferai de telle sorte qu'il sera pour tout le reste de ses jours hors d'état de nuire.

Il nous fournira d'ailleurs les documents nécessaires afin que, mon témoignage aidant, nous obtenions de façon certaine la réhabilitation de Jean Gazal.

Et il expliqua à Muzor le plan qu'il avait arrêté avec Mme Jouve avant de quitter la maison des Trois-Hiboux.

— J'espérais mieux, fit le garde avec un profond soupir.

Enfin, reprit-il, après un silence, puisque c'est vous, après tout, et Mme Jouve que ça regarde, je n'ai que le droit de me taire.

Si je puis vous aider en quelque chose que ce soit, je suis votre homme, il est inutile que je vous le dise.

— J'aurai, en effet, besoin de vous, Muzor, c'est très probable.

Et, d'abord, je veux vous consulter. Vous êtes un homme de sens ; nos vues, nos désirs, sont les mêmes ou peu s'en faut ; le but que nous poursuivons également, je vous ai fait part de mon plan ; quels moyens voyez-vous de le mettre à exécution ? donnez-moi un conseil.

— Mais il faut agir sans perdre un jour, une heure. Le gaillard pourrait avoir vent de quelque chose, apprendre, d'une manière ou d'une autre, le retour de Mlle Laura et, dame ! avec un type de ce calibre là il est sage de ne pas s'y f